



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

football professionnel

Question au Gouvernement n° 3805

Texte de la question

SÉCURITÉ DANS LES STADES POUR L'EURO 2016

M. le président. La parole est à M. Paul Salen, pour le groupe Les Républicains.

M. Paul Salen. Monsieur le Premier ministre, le Président de la République l'a réaffirmé hier : l'Euro 2016 aura bien lieu. Cependant, étant donné le contexte que nous connaissons, la question quant à la sécurité dans les stades mais aussi aux abords, que ce soit pour le public ou pour les joueurs, se doit d'être posée.

Le ministère de l'économie s'apprêtait la semaine dernière à envoyer un courrier à l'ensemble des acteurs économiques pour leur rappeler de faire preuve d'une vigilance renforcée pendant cette période. Par ailleurs, selon le porte-parole du syndicat national des entreprises de sécurité, il risque d'y avoir des problèmes d'effectifs du côté des prestataires de sécurité privés. En parallèle, se pose la question de la sécurité des *fans zones*, espaces dans lesquels les matchs seront diffusés au cœur des villes et qui accueilleront de 10 000 à 100 000 personnes... Des mesures de sécurité ont été confirmées : palpation systématique à l'entrée par des agents de sécurité privés, interdiction d'objets volumineux, détection éventuelle d'objets métalliques, intervention de services de déminage et installation d'un important dispositif de vidéosurveillance.

Monsieur le Premier ministre, toutes ces mesures ont un coût financier important. Pouvez-vous nous dire comment seront-elles réparties et financées au niveau de l'État mais aussi au niveau des villes qui accueilleront les matchs de l'Euro ? En effet, dans certaines d'entre elles, les moyens de surveillance aux abords des stades et des *fans zones* qui leur sont demandées entraîneront un retard pour les autres équipements qu'elles avaient prévus.

Des mesures de sécurité ont été confirmées : palpation systématique à l'entrée par des agents de sécurité privés, interdiction d'objets volumineux, détection éventuelle d'objets métalliques, intervention de services de déminage et installation d'un important dispositif de vidéosurveillance.

Par ailleurs, d'autres dispositifs de sécurité seront-ils prévus en dehors des villes accueillant les matchs et les *fans zones* ?

Enfin, avez-vous envisagé, dans le cas où certaines rencontres pourraient créer de nombreuses tensions ou faire l'objet de menaces plus ciblées, que des matchs puissent se jouer à huis clos ?

Monsieur le Premier ministre, voilà toutes les précisions que nous souhaitons que vous nous nous apportiez sur la sécurité autour de l'Euro 2016 afin que cet événement puisse rester uniquement un grand moment de rassemblement sportif. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, le Gouvernement partage bien entendu chacune des préoccupations que vous avez exprimées dans votre question et il n'est pas le seul puisque Alain Juppé, président du club d'accueil des villes de l'Euro 2016 et avec lequel nous travaillons étroitement, et en qui je suppose vous avez toute confiance, partage totalement nos préoccupations.

M. Bernard Accoyer. Bien joué ! (*Sourires.*)

M. Bernard Cazeneuve, ministre. Que faisons-nous ensemble pour que l'Euro 2016 se passe dans de bonnes conditions ? Tout d'abord, comme vous l'avez évoqué, nous nous employons à sécuriser au mieux les *fans zones*. Cela suppose une mobilisation très forte des forces de sécurité intérieure, l'emploi important de personnels du ministère du travail, ainsi que l'emploi d'agents de sécurité privés dont vous avez raison de rappeler qu'ils sont déjà très sollicités et il faut nous assurer que nous disposerons à cet égard de la ressource humaine nécessaire.

Cela appelle aussi, et vous m'interrogez sur ce point, une participation de l'État : il participera à hauteur de 80 % des frais de vidéoprotection nécessaires pour la sécurisation des *fans zones* et des épreuves. De plus, de manière à ce que les collectivités locales ne soient pas laissées seules face au coût du financement des agents de sécurité privés dans lesdites zones, j'ai décidé avec Alain Juppé la semaine dernière, après un arbitrage du Premier ministre, de répartir ce financement en faisant appel aux instances du football et à l'État pour que les villes concernées n'aient à fournir qu'un apport marginal.

M. Jean-François Lamour. Et que faites-vous des prestataires ?

M. Bernard Cazeneuve, ministre. Je vous confirme que, dans les *fans zones*, nous prenons toutes précautions pour procéder aux palpations de sécurité afin que personne ne puisse y pénétrer avec des sacs et des bagages, tout en permettant une fluidité à l'entrée pour éviter des files d'attente qui pourraient servir de cibles.

J'ajoute que bien entendu, en fonction des éléments dont nous disposerons des services de renseignement, nous adapterons à tout moment notre stratégie à la réalité du risque. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

Données clés

Auteur : [M. Paul Salen](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3805

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [31 mars 2016](#)